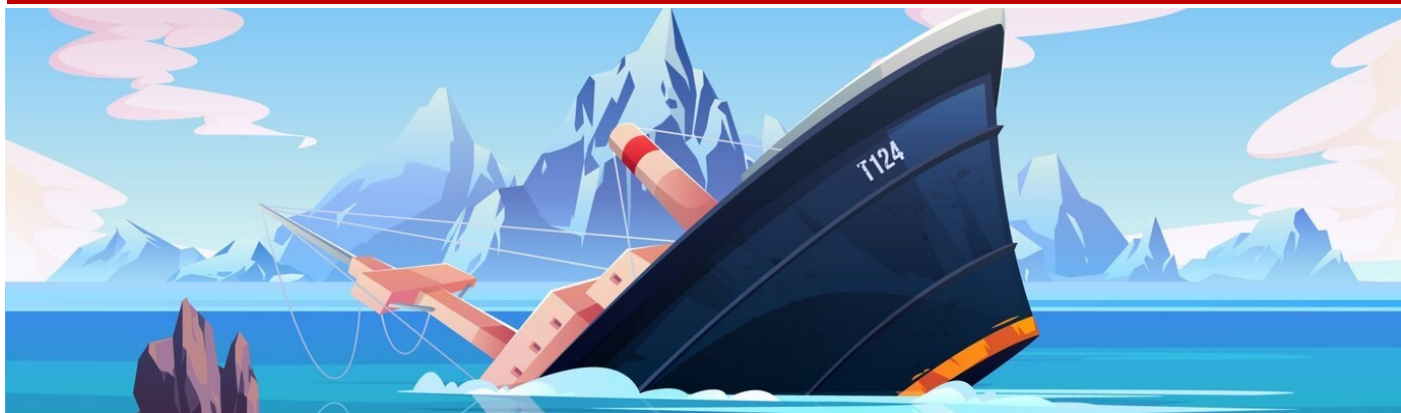


# LOPMI ET FEUILLE DE ROUTE DES OFFICIERS : IL FAUT SAUVER LE CORPS DE COMMANDEMENT !



scsi-pn.fr

novembre 2024



Dans un contexte de crise politico-budgétaire touchant notre pays de plein fouet, d'attaques incessantes de l'exécutif contre les fonctionnaires et d'annonces « zéro mesure budgétaire » pour 2025, le SCSI est intervenu le 21 novembre auprès du DRHFS et de la Sous-Directrice des Cadres, pour que la parole gouvernementale soit respectée et que les accords signés (LOPMI et feuille de route) soient appliqués.

Comme seul le SCSI l'avait annoncé en 2020, le choc démographique pèse sur notre corps, au bord du gouffre. Les retards accumulés à tous les niveaux se répercutent chaque jour un peu plus sur les officiers de police et génèrent de lourdes conséquences individuelles et opérationnelles. La reconnaissance de cet investissement n'est pas au rendez-vous. Pendant ce temps-là, les officiers de gendarmerie continuent d'avancer.

Le DRHFS qui partage notre constat s'est engagé à mobiliser ses équipes pour débloquer des mesures indispensables. Mais des décisions politiques et budgétaires sont incontournables.

## DES MESURES URGENTES ET IMPÉRATIVES ATTENDUES DE PIED FERME

- Enveloppes nouvelles d'IRP Cds et D 2023 et 2024 ;
- Rehaussement des indices d'élèves et stagiaires, et réévaluation de l'IRP des stagiaires ;
- Reprise d'ancienneté des internes ;
- Raccourcissement, de 6 mois chacun, des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons de capitaine ;
- Augmentation des ES de Cdt Div et Cdt Div EF à 35 %;
- Augmentation de la prime de fidélisation des officiers affectés en IDF ;
- Baisse de l'ancienneté statutaire requise pour l'avancement au grade de Cdt à 8 ans ;

### Le SCSI estime par ailleurs qu'il faut revoir :

- La circulaire sur la variabilité du temps de travail des officiers (courrier adressé au DGPN le 13/11/2024) pour uniformiser les plages fixes à 4h00 et relever le plafond d'écrêtage.
- GesTT, dont l'amélioration est incontournable.
- La modification des plafonds d'alimentation du CET (possibilité d'utiliser 15 jours d'HS au lieu de 5 actuellement), une juste mesure pour gommer les écarts de rémunération trop importants entre officiers et CEA.
- La cartographie OPJ incluant toute la filière PJ et les oublis ;
- L'arrêté relatif à la prime VP où de nombreux officiers sont injustement écartés du dispositif.

**Le situation est grave ! Le SCSI rencontrera prochainement le DGPN et le ministre pour que ces mesures validées pour le CC s'appliquent sans délai.**

*LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !*